

# RAPPORT DE LA CONFERENCE SUR LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES, INFORMATION FINANCIERE AXEE SUR LES RESULTATS

28 - 30 Octobre 2015

DAKAR • SÉNÉGAL



**ACCOUNTABILITY. NOW.**  
[www.accountability-now.org](http://www.accountability-now.org)

## Session d'ouverture – 29 octobre 2015

*Discours de bienvenue, présentation du programme de la journée, mise en perspective: la gestion des finances publiques, catalyseur des développements économiques et sociaux, message du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Planification du Sénégal*

### **Asmaa RESMOUKI – Présidente de la Fédération panafricaine des Experts comptables (PAFA)**

Les principaux points évoqués dans l'intervention d'ouverture de la Présidente de la PAFA, évoquant la présentation du thème et insistant sur les deux composantes du titre, ont été notamment:

- La nécessité d'agir au service de **l'effectivité** et de **l'efficience** lors **de l'utilisation des biens et services publics**,
- **L'optimisation des ressources au profit des populations** avec la considération d'une plus grande transparence.

Ainsi, l'information financière doit permettre une évaluation complète et précise de l'impact des dépenses publiques.

Cette conférence vise à permettre :

- D'établir de vrais échanges pour mieux se connaître en perspective de l'efficacité de partenariats et de mieux comprendre les enjeux et les attentes des représentants des instances en charge des finances publiques,
- **Définir des actions claires et raisonnables.**

L'intervention a été conclue par l'affirmation que le coût de la non-réforme pourrait être plus pesant que le coût de la réforme.

### **Mamour FALL – Président de l'Ordre National des Experts Comptables et Comptables Agréés du Sénégal (ONECCA Sénégal) et de la Fédération Internationale Des Experts comptables Francophones (FIDEF)**

Après avoir remercié les Ministres, les membres des Cours des comptes, et les représentants des organisations régionales, ainsi que les partenaires de l'opération, le Président de la FIDEF a relevé la rareté des ressources financières et l'aspiration des populations à des services (éducation, santé...); notant que tous attendent **plus de transparence** (notamment au travers le Parlement) et la mise en avant de la **gestion axée sur les résultats**.

Il a noté qu'il convenait d'aboutir à une plus grande lisibilité des états financiers par les partenaires de l'Etat, la société civile... C'est l'un des enjeux des importants travaux engagés pour la réforme du plan comptable de l'Etat.

### **Jean AWINJA WAMEYO – Chef de Division des Services Fiduciaires - Banque Africaine de Développement (BAD)**

Parlant au nom de la Banque Africaine de Développement, elle a insisté sur l'importance de la **bonne gestion des finances publiques au service d'une croissance inclusive**; constatant que les ressources sont limitées et les défis nombreux. Les réformes en cours sont conduites notamment pour le bien-être de la population

L'engagement de la BAD auprès de la profession comptable a aussi été réaffirmé.

### **Samia MSADEK – Directeur département Gouvernance - Banque mondiale**

Intervenant au nom de la Banque Mondiale, elle a rappelé l'importance de se retrouver tous unis autour d'une préoccupation, à savoir **comment les ressources sont-elles utilisées**. Elle a notamment mentionné que la transparence participe de la justice, et que la réunion de la profession comptable et des acteurs du secteur public est souhaitable pour agir ensemble en vue de résoudre les défis. Constatant le **poids très important de la pauvreté en Afrique**, elle a interpellé sur les solutions à mettre en œuvre pour tenter de résoudre cette situation.

Elle a appelé à prendre des décisions sur la base des faits ; s'interrogeant sur les risques qui pourraient survenir en agissant ensemble, elle a rappelé que la profession peut aider à mieux « compter ».

### **Amadou BA - Ministre des Finances de la République du Sénégal**

Le Ministre des Finances a évoqué le contexte sénégalais ; il a évoqué la prise en considération de l'émergence économique et soulevé les **questions de la transparence et de la gouvernance**. Concernant la transposition effective des directives, il a mentionné que le **temps** était maintenant **venu de l'action** et il a évoqué les actions engagées pour les inventaires des actifs et passifs (en vue d'une meilleure maîtrise du patrimoine de l'Etat).

---

## **Session 1.1 Défis économiques, sociaux et commerciaux dans la région**

*Discussions du panel, suivies de commentaires et questions des participants, sur les défis économiques, sociaux et commerciaux dans la région, en mettant l'accent notamment sur comment les réformes de la gestion des finances publiques, promues par les organisations régionales, contribuent à relever lesdits défis*

### **Mamadou LAMINE NDONGO - Représentant Résident de la Banque Africaine de Développement (BAD) - Président de séance**

L'intervention du Président de séance a visé à répertorier les défis à relever ; il a ainsi évoqué:

- Les **situations de pauvreté et les inégalités récurrentes**, et donc la nécessité de faire sortir les populations de la pauvreté,
- **Le manque d'infrastructures de base** devant conduire à penser différemment et à agir dans l'urgence pour doter la population d'infrastructures de base,
- Les difficultés liées aux **problèmes d'énergie** et le constat de **ressources non exploitées** qui sont des situations à résoudre pour ouvrir les pays à l'industrialisation,
- La nécessité de **créer les conditions de l'industrialisation** avec le besoin de marchés financiers, de financements à long terme pour accompagner la création des industries,
- Le niveau du chômage d'une population jeune (dont plus de la moitié est en non-emploi ou sous-emploi) devant conduire à **investir dans la formation et encourager l'entrepreneuriat**,

- La question générale des **équipements et infrastructures de base** : routes, accès à l'eau, à l'énergie, aux nouvelles technologies qui sont indispensables pour le développement d'un pays,
- **L'amélioration des conditions de vie dans les zones rurales,**
- La nécessité de **gérer plus efficacement les ressources** (encore trop faibles), **d'améliorer la gouvernance** et **d'engager une croissance inclusive.**

**Laurence JACQUET – Coordinatrice du Pôle « Développement stratégies Public finance » -  
Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)**

Son intervention portait en particulier sur les soutiens possibles par sa structure :

Après avoir présenté des données clés pour la zone, notamment le taux de croissance élevé mais une croissance non inclusive, elle a indiqué que le PIB global de l'Afrique restait très faible à l'échelle internationale en rapport au poids de la population, que le niveau de pauvreté était très fort et que les critères humains généralement utilisés à l'échelle de la population, étaient très défavorables (durée de vie, accès à l'éducation).

Elle a constaté qu'en termes de mobilisation des ressources par les Etats pour financer leur développement, le niveau d'engagement était faible, mais que cependant le taux d'investissement rapporté au PIB ressortait fort ; ceci constitue un levier pour mettre en œuvre des politiques publiques mais il est constaté des **goulots d'étranglement dans la gestion des investissements** (mise en œuvre, financement, réalisation, pilotage, qualité) se traduisant finalement par des faiblesses de l'investissement.

Les politiques d'accompagnement mises en œuvre portent par exemple sur des **politiques nationales et régionales renforcées au niveau de la planification, la programmation, la budgétisation, le suivi et l'évaluation** par le PNUD, avec la prise en compte d'objectifs globaux (comme l'environnement, le développement durable), la **recherche de la transparence et de redevabilité**. La démarche vise à appuyer les pays dans leurs initiatives pour renforcer les liens entre les stratégies de développement et les budgets nationaux notamment par des innovations organisationnelles et techniques dont la prise en compte du résultat, la redevabilité, le contrôle, l'appui à la méthodologie (techniques, ressources humaines, compétences), au rendu et au contrôle des comptes, à la structuration des réseaux de la société civile ...

L'objectif est d'**accompagner les Etats sur la base des capacités de chacun** (outre le renforcement des capacités des acteurs de la réforme, mais aussi dans les écoles et universités qui préparent les futurs acteurs).

**Alexis NDZUENKEU – Chef du Service des Affaires Juridiques et de la Communication -  
Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA)**

Son intervention portait sur le rôle de l'OHADA.

Après avoir rappelé le contexte de création de l'OHADA, notamment pour créer un contexte des affaires plus sécurisé, il a donné quelques chiffres clés : 17 pays, 230 Millions de consommateurs, et a fait le constat d'une amélioration du climat des affaires du fait d'efforts soutenus des pays membres.

Les principaux moyens d'actions mis en œuvre consistant notamment à sécuriser le règlement des contentieux d'affaires et à créer des règles communes pour servir la vie des affaires.

Il a précisé que **la comptabilité publique est hors des dispositifs d'harmonisation** mais que l'OHADA porte un intérêt tout particulier à ce qui se passe dans les sous-régions qui ont traité ce sujet, notant qu'il est souvent fait référence au droit applicable en entreprises pour élaborer le modèle applicable au secteur public.

Les travaux CNC OHADA sont actuellement embryonnaires en la matière mais se poursuivent en vue d'une harmonisation des référentiels ; pour l'instant les Ministres n'ont pas encore décidé d'intégrer ce sujet dans un acte uniforme (et risquent de ne pas le faire dès lors que les pays membres ont déjà intégré des dispositifs à l'échelle nationale).

#### **Questions et commentaires émis dans la salle**

Il a été suggéré de **prioriser un traitement régional** plutôt que national pour mieux intégrer les politiques (dans un environnement commun).

Il a été rappelé que 6 Etats ont transposé les directives régionales à ce jour, le Sénégal ayant été le premier pays à le faire.

Il a été relevé que les défis sont maintenant bien connus et qu'il faut les traiter ; il existe des ressources (qui sont peu ou mal utilisées) et le problème est plutôt celui de la gouvernance ; **les thèmes à traiter relèvent de la mobilisation et de la transparence quant à l'utilisation des ressources**

Une interpellation a été émise sur le fait que tous les pays de l'OHADA ne sont pas membres de la CEMAC ou de l'UEMOA et il a été précisé que **la commission de normalisation de l'OHADA comporte 6 groupes techniques dont 1 sur la mise en place de la comptabilité publique dans les Etats parties** ; il a également été mentionné que la RDC a fait un travail important en la matière et peut ainsi contribuer au sujet.

S'agissant de l'alignement des pays africains sur les pratiques internationales en matière d'évaluation, la question suivante a été posée : les pays africains sont-ils prêts, ne faut-il pas prendre en considération la situation particulière de chaque pays.

Il a été mis en exergue un chaînon manquant (diagnostic de la Banque Mondiale), à savoir le **fonctionnement des conseils de la comptabilité** (comme espace de rencontre des secteurs privé et public) qu'il conviendrait d'**améliorer** : un appui par la BM est prévu à l'échelle de l'OHADA en vue du renforcement du CNC et chacun est invité à jouer son rôle dans la vie des CNC.

Une autre lecture des défis est donnée : **agir** (rapidement et efficacement), **soutenabilité** (aller jusqu'au résultat avant d'engager de nouveaux processus), à faire par les africains (avec l'appui de techniciens mais en s'impliquant localement), la gestion sur les résultats est aujourd'hui attendue par les populations, c'est une exigence de développement ; aussi, les capacités sont-elles à renforcer.

**Défi principal: agir** (notamment avec la gestion axée sur les résultats: GAR).

## **Session 1.2 Contexte mondial et régional de la gestion des Finances publiques – avec un focus sur l’information financière et l’audit**

*Discussions au sein du panel, suivies de commentaires et questions des participants sur les tendances mondiales en matière d’information financière et d’audit dans le secteur public, l’état de l’information financière et de l’audit du secteur public en Afrique Francophone, la contribution de la profession comptable à une meilleure gestion des finances publiques*

### **Renaud SELIGMANN – Manager département gouvernance, région Afrique – Banque Mondiale - Président de séance**

Après avoir mentionné que les ambitions portent principalement sur le fait de **relever des défis** (pauvreté, croissance partagée), il a noté que les acteurs présents avaient la compétence pour ce faire.

Il a présenté les cotations des pays africains (PEFA) en matière d’appréciation de la qualité de gestion des finances publiques et relevé que les points à renforcer se situaient plutôt en aval du cycle (exécution, contrôle, comptabilité, audit et rendu des comptes). Les points suivants de l’élaboration et de la crédibilité du budget ont été relevés comme étant plus forts.

Seuls 4 pays rendent des comptes relativement fiables dans des délais corrects (Afrique du Sud, Burundi, Burkina Faso et Ile Maurice) ; ils présentent les mêmes performances en matière d’audit des comptes.

Il a fait état du ratio de l’effectif des professionnels comptables par million d’habitants et en a constaté la faiblesse pour les pays de la région ; il a appelé à **accroître le nombre et le niveau de formation des professionnels comptables** pour servir l’économie privée et le secteur public.

Il a invité à renforcer les liens entre la profession comptable et les acteurs du secteur public, à renforcer la transparence et l’engagement citoyen, et à mobiliser davantage de ressources pour investir durablement en capacités.

### **Isabelle COLLIGNON JOFFRE – Chargée de Mission Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP - France)**

Son intervention a porté principalement sur les nouvelles perspectives en termes de comptabilité publique: comptabilité, audit et gestion.

Elle a tout d’abord observé le développement de la comptabilité en droit constaté, de la **normalisation** et de l’**harmonisation**, de l’audit.

Elle a indiqué que l’introduction de la comptabilité d’engagement s’était faite en France en phases successives (collectivités ou secteurs sensibles tout d’abord, l’Etat étant traité en dernier) avec les **comptabilité budgétaire, comptabilité d’engagement et comptabilité d’analyse**.

Le sujet a été abordé par l’Union Européenne dès 2011 et a donné lieu à plusieurs Directives ainsi qu’à une étude en référence aux IPSAS ; il a été considéré que les IPSAS constituaient une base mais qu’il serait retenu de développer un référentiel européen. L’un des enjeux étant d’harmoniser les pratiques à l’échelle européenne.

Elle a ensuite rappelé les principaux arguments de l’utilité de la comptabilité d’engagement : **transparence des opérations** des entités traitées, **identification des risques financiers** (à comptabiliser ou porter en

annexe), interpellant d'ailleurs à gérer les risques ; elle a relevé le fait que ces pratiques permettent une **comparabilité** entre entités publiques ou avec le secteur privé (exemple dans le secteur hospitalier), une comparabilité dans le temps et conduisent à l'amélioration de la qualité de la gestion publique (et du patrimoine en particulier).

Elle a attiré l'attention sur le fait que la mise en place d'une telle comptabilité dégrade le résultat au démarrage et qu'il importe d'être conscient de cette situation.

La convergence entre comptabilité publique et comptabilité privée conduit à la **création de règles spécifiques pour des situations atypiques**, indiquant que les spécificités doivent être décrites pour justifier la dérogation. Il est ainsi développé des référentiels décrivant les règles et situations et il convient de renforcer les capacités requises pour maîtriser ces règles.

### **Leslie MILNE – Membre du Conseil d'administration du Chartered Institute of Public Finance and Accountancy (CIPFA - Royaume Uni)**

Le CIPFA est pratiquement le seul organisme à avoir intégré des systèmes de compétences privé/public

Il a ainsi évoqué les travaux menés :

- Professionnalisation de la fonction de gestionnaire public (quels que soient les niveaux),
- Elaboration de **guides** pour aider à acquérir la compétence ; création de **certifications** dans plusieurs pays,
- Coopération avec plusieurs pays en Afrique pour assurer des formations,
- Elaboration d'un **cursus de formation**.

Il a insisté sur l'importance de développer des référentiels partout (dont sur l'éthique). Constatant l'insuffisance de compétences en ces domaines dans les pays, il a rappelé la nécessité de former.

Le CIPFA intervient ainsi en appui à des initiatives de certains gouvernements s'engageant dans l'adaptation du système comptable public aux IPSAS notamment pour développer l'expertise propre adaptée au contexte local ainsi qu'en appui à des organisations professionnelles comptables pour leur permettre d'intervenir auprès de leurs gouvernements respectifs.

### **Nouhou TARI – Président du Conseil Permanent de la Profession Comptable de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (CPPC)**

Il a débuté son intervention en rappelant le rôle de l'UEMOA auprès de la profession comptable depuis longtemps. Il a ensuite rappelé que les **normes internationales** sont retenues comme **référence** pour les travaux engagés pour les comptabilités du secteur public, y compris en ce qui concerne les dispositifs de contrôle (interne et externe).

Concernant la coopération entre les professionnels du secteur privé et du secteur public, il a indiqué qu'elle pouvait se faire notamment pour l'établissement des bilans d'ouverture (dont l'inventaire), pour l'audit des comptes (les bailleurs de fonds attendant des comptes publics certifiés).

Il a également évoqué l'**effectif de la profession** qu'il faut renforcer, parlant des travaux en cours en ce sens pour élargir le DECOFI, mais aussi l'effectif des comptables publics qu'il faut aussi renforcer, notamment en créant un « vivier ».

Il a terminé en évoquant la question de la crédibilité des états financiers présentés induisant un manque de confiance du secteur bancaire pour financer des projets.

En conclusion et a été rappelé les domaines dans lesquels les compétences de la profession comptable pouvaient être utiles:

- Pour aider dans les processus de normalisation,
- Pour aider à la mise en place des référentiels comptables,
- Pour aider à l'audit des comptes publics.

### **Questions et commentaires émis dans la salle**

Il a été relevé que la qualité et le nombre de personnes recrutées dans le secteur public est à lier souvent à l'état démocratique des pays.

Il a été évoqué les **types de coopération** à traiter au niveau de l'UEMOA : traiter les besoins d'information émanant des comptabilités privées, aider les comptes publics pour aller de la comptabilité de trésorerie vers une comptabilité d'engagement de qualité et contrôlée ; relevant la nécessité d'une collaboration entre les professionnels comptables du secteur privé et du secteur public.

Il a été mis en évidence la question cruciale et récurrente du **besoin en ressources et en compétences**.

La question a été soulevée du **choix du modèle** permettant de répondre le mieux à la situation en Afrique.

Il a été cité l'exemple de la collaboration survenue entre la profession comptable du Sénégal et la Cour des comptes avec des binômes créés entre un membre de la Cour et un professionnel libéral pour auditer des projets publics (ceci pour résoudre la difficulté née des effectifs insuffisants des contrôleurs publics)

Il a été rappelé l'**attachement au diplôme** selon le cursus utilisé pour le DECOFI et alerté sur le fait que le besoin de ressources humaines ne devait pas conduire à adopter un cursus réduit.

De même, il a été relevé l'importance de promouvoir les IPSAS en qualité de membre de l'IFAC

La salle a été interpellée sur les conclusions qui pourraient être faites à partir d'une comparaison d'effectifs faite entre pays en modèles anglophone et francophone, rappelant qu'on ne parle pas de la même chose ; soulevant ainsi la question de l'élargissement de la profession dans l'espace francophone.

**Conclusion:** L'**Afrique** est un **continent jeune** et un **réservoir de ressources** non exploitées correctement, d'innovations, qui a la volonté d'avancer ; **conserver ce qui est bon** (notamment l'élite) et **s'ouvrir sur de nouvelles perspectives** pour satisfaire les défis.



### **Session 1.3 Réforme de la gestion des finances publiques – avec un focus sur notre réponse**

*Positions du panel sur les réformes et propositions en vue de renforcer l'information financière et l'audit dans le secteur public en Afrique Francophone, suivies de discussions, des commentaires et questions des participants sur les rôles des différentes parties prenantes en la matière*

#### **Guylaine LECLERC – vérificatrice générale Québec (Canada) – Président de séance**

Elle a ouvert la session en faisant un état rapide des réformes avant de passer la parole aux conférenciers.

Elle a également cité l'existence, au Québec, de sous-traitances d'activités d'audit public à des cabinets.

#### **Paul TASONG – Commissaire chargé des politiques économique, monétaire et financière de la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC)**

Il a insisté sur l'importance d'agir en matière de **coordination des politiques** budgétaires, des comptabilités générale, matières, analytique au sein de l'Union, et d'harmonisation des cadres réglementaires.

Il a cité les principales Directives qui traitent du rapprochement des règles des comptabilités publiques et privées ; notant que **les règles**, en matière de comptabilité publique, **fixent les dispositifs de gestion et les rôles des principaux acteurs** ; elles déterminent aussi les **principes** comme: unité et annualité budgétaire, équilibre ... et ont introduit les principes d'universalité, de séparation des fonctions.

Il a mis en évidence la nécessité de respecter les règles d'exhaustivité et d'image fidèle, de bonne gestion des ressources publiques (notamment via la comptabilité analytique) ; toutefois, il a indiqué que les objectifs ne sont pas les mêmes pour l'Etat car la finalité n'est pas le fait de réaliser un bénéfice mais la **recherche de l'efficacité des services et la satisfaction des utilisateurs des services publics**, dont la mesure n'est pas facile. La mission est principalement l'obligation de rendre compte aux citoyens.

Il a mentionné l'**importance des indicateurs nationaux** publiés annuellement pour apprécier la situation et l'évolution des pays (et insisté sur la lisibilité de ceux-ci).

Les enjeux liés au contrôle des comptes ont pour principale finalité de **fiabiliser les informations communiquées aux tiers** ; il a observé que les acteurs de contrôle peuvent être multiples au sein d'un pays et ceci parfois, au détriment de l'efficacité.

La **gestion budgétaire** reste une **notion forte dans le système comptable public** qu'il faut préserver dans le cadre de l'évolution du dispositif notamment en travaillant sur un **système intégré**.

Il a conclu en relevant que rien ne peut se faire sans la **volonté politique de faire** et sans l'**implication de techniciens aux côtés des Etats**

#### **Abdallah BOUREIMA – Commissaire en charge des Politiques Économiques et de la Fiscalité Intérieure, Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)**

Il a indiqué que de nombreux dispositifs sont similaires à ce qui est pratiqué dans l'espace CEMAC, insistant sur les **objectifs recherchés dans la démarche d'amélioration de la gestion des finances publiques**: transparence, accroissement des ressources de l'Etat, efficacité de la dépense publique, qualité de l'information financière, contrôle interne et contrôle externe des comptes, surveillance multilatérale.

Il a mentionné qu'aujourd'hui, il faut **passer à la mise en œuvre**, après la transposition, il faut **appliquer les dispositifs** et surtout **impliquer la profession comptable** dont la pratique est meilleure que celle des contrôleurs publics.

Il est revenu sur les enjeux liés aussi à la **collecte de données financières provenant du secteur privé** (fiabilisation de la base fiscale notamment) et la prise en considération aussi du **poids du secteur informel**.

Il a cité des moyens mis en œuvre, notamment, les observatoires : observatoire régional des marchés publics et observatoire des finances publiques.

### **Abdoul Aziz DIEYE – Président d'honneur de la de la Fédération Internationale Des Experts comptables Francophones (FIDEF)**

Il était interpellé sur le rôle de la FIDEF dans le renforcement de la gestion des finances publiques

Il a rappelé l'importance de se retrouver autour de la notion de comptes entre le secteur privé et public, notant que les outils sont proches et surtout qu'il existe une **proximité naturelle des personnes** dont les activités ou les carrières les mènent à fréquenter l'un et l'autre secteur : la proximité doit rester naturelle.

La FIDEF a toujours veillé à ce que les plus hautes autorités soient présentes lors des manifestations pour préserver un contact étroit et naturel entre la profession et l'Etat.

Il a mis en exergue que **les décideurs publics ne peuvent pas prendre de bonnes décisions sans se référer à une information fiable**.

Il a insisté sur la nécessité de faire en sorte que la lecture des comptes d'un Etat et d'une entreprise soit identique ce qui permettra de rapprocher les corps professionnels comptables privés et publics.

Dans une première synthèse des discussions, il a été relevé qu'il y avait **beaucoup de choses à faire autour d'une information financière fiable dans les deux secteurs** (privé et public) et qu'il fallait des **ressources financières** pour mener ce projet (appel aux bailleurs de fonds).

### **Questions et commentaires émis dans la salle**

La salle a été interpellée sur la question de la **sincérité des comptes** (la publication ne suffit pas) ; la question du **point d'entrée de la profession comptable dans la sphère publique** a été soulevée (au sein de la Cour des comptes, auprès des services de l'Etat directement pour améliorer la qualité des comptes, par le partage d'un même langage et par un accompagnement technique).

Il a été relevé un écueil: l'absence de système intégré de gestion et suggéré de voir se rapprocher les deux sous-régions pour faire le **choix d'un outil logiciel à adapter et partager** ensuite avec les Etats membres (effet synergie).

Il a été insisté sur le besoin de préciser la **notion de résultat** dans le secteur public : de quoi parle-t-on (qu'est-ce que le résultat et quelle mesure chiffrée de ces résultats) ; il s'agit plus de l'atteinte des objectifs.

Il a été relevé qu'il n'y a pas de problème de compétence qui doit se poser pour accéder au secteur public car la démarche de **prise de connaissance** et de **traitement** est celle appliquée dans le secteur privé, familière aux experts comptables.

Il a été porté commentaire sur le fait d'adopter des textes dont la mise en œuvre ne suit pas ou n'est pas faite dans l'**esprit du texte**.

Il a également été porté interpellation sur l'utilité de **mutualiser les efforts** notamment avec la suggestion de réfléchir ensemble pour **partager des solutions** et permettre d'avancer mieux et plus vite (les sujets étant identiques, des solutions peuvent être partagées)

**En conclusion**, les intervenants se sont accordés sur les points suivants:

- Faire la part des choses entre les **Etats « providence »** et les **Etats régulateurs** ; observation de la différence de résultat entre les pays recourant plus ou moins au secteur privé pour agir dans des domaines a priori publics.
  - Revenant à la notion de point d'entrée de la profession comptable dans le secteur public : il a été suggéré que la Cour des comptes n'est peut-être pas la meilleure approche, mais que les contrôleurs généraux pourraient mieux accueillir les professionnels comptables ; par exemple, la profession comptable pourrait utilement intervenir en qualité de **conseil des services de l'Etat lors de l'établissement des comptes** (audit interne renforcé par l'intervention de professionnels comptables).
  - Encourager le partage des bonnes expériences au niveau de l'UEMOA.
  - Il a été fait rappel du fait que les Etats ont des **prérogatives** propres notamment en termes d'initiative et la sous-région a une mission d'accompagnement.
  - **Considérer un pays dans sa globalité** : tous ses acteurs, tous les agents économiques, notamment pour tous ceux qui s'intéressent à un pays (donner une lecture globale du pays, sur tous ses domaines) ; anticiper sur ce qui est attendu et **se doter des outils** qui permettront d'afficher une image fiable et complète (les outils tels que les IFRS, les IPSAS sont des éléments de langage économique partagés pour se placer dans l'espace international et y être reconnu).
  - Réflexion sur les **budgets programmes** pour aider les pays.
-

### **Appel à l'Action**

L'adoption récente des Objectifs du Développement Durable (ODD) nous donne l'opportunité renouvelée d'offrir de meilleures conditions de vie à nos populations et d'assurer une croissance économique plus inclusive.

Indubitablement, une gestion efficiente des finances publiques constitue le catalyseur principal pour réussir le pari des ODD à l'horizon 2030. A cet effet, les Gouvernements des pays francophones de l'Afrique subsaharienne ont déjà posé les jalons de ce changement transformateur en adoptant des politiques ambitieuses visant à reformer les systèmes de gestion des finances publiques pour délivrer de meilleurs services publics de base aux populations.

A ce sujet, les pays membres de l'Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA) et ceux de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEMAC) ont adopté respectivement en 2009 et 2011, six Directives relatives à l'amélioration et à la modernisation des instruments de gestion des finances publiques. Ce sont notamment, les directives portant Code de transparence, Loi de finances, Règlement Général de la comptabilité publique, Nomenclature budgétaire de l'Etat, Plan comptable de l'Etat et Tableau des opérations financières de l'Etat. Ces directives sont au standard des bonnes pratiques internationales et contribueront au renforcement de la transparence et de la redevabilité.

Toutefois, les efforts à faire pour une mise en œuvre efficace desdites directives demeurent encore importants; il s'agit notamment de:

- la dissémination et la transposition des directives dans les droits nationaux ;
- la formation des cadres et la réforme des curricula des écoles professionnelles ;
- l'adaptation et le renforcement des systèmes d'information ;
- la mise en œuvre et le suivi-évaluation des réformes.

L'objectif de cette conférence est l'information financière axée sur les résultats, pierre angulaire d'une saine gestion des finances publiques. Sur la base des discussions que nous avons menées aujourd'hui, nous - Ministres des Finances - sommes convenus d'accélérer la mise en œuvre des directives, y compris le cadre de l'information financière comme suit :

- Développer et mettre en œuvre une stratégie comprenant tous les piliers de mise en œuvre nécessaires au déploiement des Directives y compris les normes d'information financière dans chaque pays ;
- Mettre en œuvre ces normes du secteur public d'ici à compter 2017 ;
- Assurer le suivi-évaluation et rendre compte publiquement des progrès sur une base annuelle, avec les premiers rapports d'étape devant être émis en 2018 ;
- et prendre éventuellement des mesures correctives en temps opportun.

Nous demandons aux institutions régionales – UEMOA, CEMAC et OHADA - de continuer à nous soutenir dans cette entreprise.

Nous nous inspirerons des expériences d'autres pays dans la conception et la mise en œuvre des normes d'information financière dans le secteur public. En outre, nous collaborerons avec les différentes parties prenantes notamment, la profession comptable, les partenaires au développement et les organisations de la société civile, en vue d'apporter des changements durables.

En Afrique francophone, nous nous soucions profondément du bien-être de nos populations. Nous croyons que chaque citoyen, homme, femme, enfant doit être en bonne santé, bien nourri, éduqué et être en mesure d'effectuer ses propres choix de vie. Afin d'assurer la prospérité pour tous, nous devrions pouvoir optimiser la gestion des ressources publiques et en rendre compte aux populations dans la transparence.

La mise en œuvre effective des réformes permettra de renforcer la GFP et - en conséquence - d'améliorer l'utilisation de nos ressources publiques pour délivrer des services publics de qualité, d'offrir une meilleure transparence, et plus d'imputabilité, gages de la confiance des citoyens dans l'action gouvernementale.

Nous devons veiller à ce que les ressources publiques investies dans les systèmes de GFP réformées contribuent réellement à sauver plus de vies, à créer plus d'opportunités d'emploi, à augmenter l'accès à l'éducation et, en fin de compte, à l'expansion de l'espérance de vie et du bien-être de notre peuple et de notre environnement.

La mise en œuvre de tels systèmes de GFP nous rend forts en tant que Communautés et en tant que Nations. Nous construirons des espaces socio-économiques plus apaisés et plus résilients pour mieux faire face aux changements.

Si nous travaillons ensemble et si nous capitalisons sur ce que nous avons déjà accompli, nous pourrons atteindre un développement économique plus conséquent ainsi qu'une stabilité et une prospérité partagées en Afrique francophone et dans toute l'Afrique.

Nous invitons nos partenaires internationaux, régionaux et nationaux, y compris la profession comptable à nous appuyer, nous pays francophones d'Afrique, dans cette entreprise de modernisation et d'harmonisation de nos systèmes de gestion des finances publiques en tant que catalyseur de la prospérité de nos populations et gage de la paix en Afrique et dans le monde.

## Session 1.4 Appel à l'Action

*Discussions ouvertes sur les acteurs et les actions les plus fortes à engager pour une information financière et un audit effectifs dans le secteur public, dans les trois prochaines années ; suivies d'un appel à l'action par les Ministres des Finances et des réponses de la Banque Mondiale, de la Banque africaine de développement et de la PAFA et de la FIDEF*

### Mr Soyebou Thiam, Chef du projet de réforme des finances publiques (Sénégal)

#### Ansoumane Condé – Ministre délégué au Budget - Guinée

Après avoir rappelé que des réformes sont en cours dans les différents pays et relevé que le rythme en est trop lent au regard des attentes, il a été mis en évidence que la **gestion axée sur les résultats est devenue une nécessité et constitue une attente des populations.**

**L'approche partenariat public privé (PPP)** devient nécessaire entre les acteurs de la comptabilité publique et privée pour atteindre l'efficacité dans l'action publique.

Il est besoin d'actions fortes et visibles : **compter, comptabiliser et rendre compte.**

Les acteurs sont tous interpellés ; Dakar doit envoyer un signal fort : « l'appel à l'action »

#### Samia MSADEK – Directeur département Gouvernance - Banque mondiale

Après avoir adressé des remerciements au nom de la Banque Mondiale, elle a indiqué que les questions essentielles ont été soulevées et que la direction à suivre est claire: il y a détermination à agir et la direction à suivre est connue.

**Il est temps d'agir sur la base des atouts de la rencontre** et du constat de la collaboration nécessaire entre les professions du secteur privé et du secteur public.

Elle a insisté sur le souhait d'une **économie inclusive** (éradication de la pauvreté) et rappelé l'engagement de la Banque Mondiale à accompagner mais a souhaité qu'une structure se mette en place (**comité de suivi**) pour assurer le suivi de l'appel (dont la BM pourrait assurer le secrétariat au démarrage).

**Invitation** a été faite aux autres bailleurs à se mobiliser et à participer, et à tous de s'engager en connaissance de cause, de **définir les priorités, joindre les forces pour agir ensemble**, reconnaître la richesse et l'endettement des pays.

En conclusion, elle a appelé à agir pour le bonheur de tous.

### **Jean AWINJA WAMEYO – Chef de Division des Services Fiduciaires - Banque Africaine de Développement (BAD)**

Elle a pris acte de l'appel à l'action s'attachant notamment à ce qu'il vise à **améliorer la qualité de vie des populations et de l'économie de l'Afrique**. Elle a indiqué que les priorités à traiter portent sur une **bonne gouvernance** et une **comptabilité au service d'une croissance inclusive**.

Elle a exprimé l'**engagement à suivre ces projets en partenariat avec tous les acteurs**, ce projet entrant dans la stratégie de la Banque pour la région.

Elle insiste sur le fait que tous **les Gouvernements de la zone doivent s'approprier leurs systèmes de gestion** et être convaincus de leur intérêt (rappelant que ce ne sont pas les banques qui veulent, mais que ce doit être les Etats pour leurs citoyens). Elle suggère un travail avec les sous-régions et de favoriser l'intégration régionale.

Tout cela doit résulter d'une **volonté politique importante**.

### **Asmaa RESMOUKI – Présidente de la Fédération panafricaine des Experts comptables (PAFA)**

Elle a renouvelé l'interpellation sur le **défi majeur d'identification et de formation de ressources** pour répondre à l'appel, lesquelles doivent être accrues sinon elles ne seront pas capables de répondre aux défis.

Elle a indiqué quels étaient les éléments de réponse de la PAFA à l'appel à l'action:

#### **Tout d'abord avec le rôle de la profession comptable:**

- La profession comptable peut être un conseil auprès de l'Etat par des actions dans les domaines de comptabilité, préparation des états financiers, audit interne, audit externe, mise en place de procédures, budget ... en se formant aux normes du secteur public ; les professionnels pouvant ensuite former les agents des services publics.
- Il est nécessaire de définir une stratégie en ayant conscience qu'il faut du temps : il convient d'avoir une vision sur les actions immédiates pour réformer la gestion des finances publiques.
- Chaque organisation professionnelle comptable doit intégrer ce projet dans sa propre stratégie et réfléchir sur son modèle pour intégrer d'autres professionnels en vue de construire une profession plus forte et se donner les moyens de relever le défi.

Ensuite avec le rôle des organisations régionales :

- La PAFA avait recommandé l'adoption des normes IPSAS dans les pays africains dès 2012,
  - Quelques exemples d'actions prioritaires peuvent être : le diagnostic par pays sur la (les) relation (s) entre les organisations professionnelles et le secteur public, la sensibilisation sur ce qu'il y a à faire, dont par la communication (conférences, contacts individuels par pays), l'assistance aux membres par des guides d'approche pour les aider à mieux communiquer avec les interlocuteurs du secteur public, l'organisation de formations sur la gestion des finances publiques, l'encouragement d'échanges d'expériences.
-

## **Session d'ouverture – 30 octobre 2015**

*Presentation du programme de la journée, résumé de la journée précédente, discussions sur comment effectuer le suivi de l'appel à l'action*

### **Mamadou YARO – Expert en Chef / Gestion Financière - Banque Africaine de Développement**

Il a rappelé les points saillants de la première journée de la conférence en reprenant successivement les principaux messages délivrés au cours de chaque session.

## **Session 2.1 Construire un partenariat entre le secteur public et la profession comptable pour répondre à l'appel à l'action**

*Partage d'expériences et discussions du panel et des participants sur les réformes concrètes que les Gouvernements pourraient mettre en œuvre pour améliorer la gestion des finances publiques et comment la profession comptable, soutenue par une organisation professionnelle comptable efficace et bien dotée en ressources, une instance suprême de contrôle, et la Cour des comptes peuvent soutenir le Gouvernement dans ce projet.*

Cette session a été conduite en deux parties

### **Alta PRINSLOO Directeur exécutif et chef des opérations - Fédération Internationale des Experts-comptables (IFAC) – Présidente de séance**

En sa qualité de Présidente de la session, elle a présenté les intervenants et évoqué le point de vue de l'IFAC, rappelant la contribution et l'importance du travail en équipe pour la mise en œuvre des réformes de gestion des finances publiques.

Se référant aux présentations faites la journée précédente, elle a rappelé que le **processus de réforme de la gestion des finances publiques** est une **question d'intérêt général**. La **profession comptable** joue un rôle d'**intérêt général**. Elle a mentionné que les approches sont à mener au niveau global par l'IFAC/AFROSAI mais aussi au niveau régional.

Elle a ensuite présenté les principaux éléments du site Internet « **Accountability.Now** » et fait invitation à promouvoir cette initiative au niveau régional.

Elle a également présenté comment l'IFAC peut apporter sa contribution pour une meilleure gestion des finances publiques précisant que les IPSAS sont conçues de manière à permettre une mise en œuvre adaptée. La présentation de la carte mondiale d'application des IPSAS fait apparaître que peu de pays africains les ont adoptées ; elle exprime le **souhait d'une mise en œuvre quasi-générale sous 5 ans**.

### **Paul-Emmanuel TONYE – Secrétaire Général - Conseil Régional de Formation des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques d'Afrique Francophone Subsaharienne (CREFIAF AFROSAI-F)**

Il a évoqué le rôle des organisations régionales telles que: AFROSAI-F/CREFIAF dans l'amélioration de la production de l'information financière et de l'audit. Celui-ci se traduit par la **promotion des échanges**, des idées et **expériences** dans leurs domaines d'activité ; cela se matérialise aussi par la formation et la spécialisation du personnel technique chargé des finances publiques.



L'amélioration de l'information financière et de l'audit a été présentée comme pouvant se réaliser à partir des trois axes suivants:

- La **promotion et la vulgarisation des normes**,
- Le **renforcement des capacités**,
- La conduite de **dialogues stratégiques** avec les autres organisations professionnelles ou les structures intéressées pour une **convergence au niveau des standards**.

Les organisations régionales ont été invitées à **recenser les bonnes pratiques**; par exemple: la transposition ou convergence des normes privées et des normes publiques. Il a également été évoqué la **création de plateformes** pour aider à la vulgarisation des normes d'information financière et du processus d'adaptation.

Il a été cité une recommandation de l'INTOSAI préconisant de retenir pour ses intervenants : 40% du temps passé dans la pratique et 60% en formation, insistant sur le besoin d'une formation spécialisée.

**Abdoul MAJIB GUEYE – Président de chambre de la Cour des comptes Sénégal - Représentant de M. Mamadou Hady SARR**

Il a évoqué l'implication de la Cour des comptes dans la réforme de la gestion des finances publiques et la mise en œuvre des directives régionales (par l'adoption de Loi de 2012). L'action s'est traduite principalement par:

- L'audit direct de performance, réformes entamées en 2001,
- Les attestations de performance résultant de la mise en œuvre d'audit direct : certification des comptes pour la Cour des comptes. Il a été cité le travail mené en coopération avec le Bénin, disposant d'une expérience en ce domaine.

Il a ensuite évoqué les **synergies à créer avec la profession comptable** précisant que les modalités de mise en œuvre de la coopération doivent être clairement définies. Il a cité l'accord de coopération intervenu avec l'ONECCA, dans le cadre du développement d'un audit thématique. La contribution de l'ONECCA s'est traduite par un accompagnement avec la mise à disposition d'experts comptables (équipes de binômes).

**Arnaud DEBRAY – Vice-Président du Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables (CSOEC - France)**

Parmi les commentaires apportés aux images présentées, il a insisté sur les **bénéfices du rapprochement entre expert-comptable du secteur public et du secteur privé**, relevant l'existence de défis partagés, le **besoin d'une appropriation réciproque**, la possibilité de recourir à des équipes mixtes d'intervention.

Il a ensuite indiqué que les missions possibles ne se limitaient pas à la certification des comptes, mais qu'elles pouvaient porter sur d'**autres domaines d'intervention** comme : le diagnostic financier, l'élaboration de plans d'investissement, les missions de gestion de trésorerie, l'assistance au processus budgétaire, l'amélioration des outils de gestion, la détermination d'indicateurs de performance, les audits de productivité des services ...

Il a évoqué les actions que l'institution professionnelle française menait en la matière : formation des professionnels comptables, sensibilisation des pouvoirs publics.

La Présidente de séance a ensuite procédé à un résumé des échanges avant d'ouvrir les discussions.

### **Questions et commentaires émis dans la salle**

Il a tout d'abord été relevé que la relation entre les professionnels comptables du secteur privé et du secteur public est importante. La Loi prévoit la possibilité pour la Cour des comptes de recourir à la profession comptable. Le besoin de la **création d'un cadre de dialogue et de collaboration par la Loi** a cependant été exprimé utile. L'exemple de la RDC est cité, rappelant que ce n'était pas le cas avant, mais qu'un règlement est en cours d'adoption qui créera un cadre juridique dans le secteur public et privé et surtout un cadre juridique de coopération. L'appui de la profession comptable doit être formalisé par un cadre juridique permettant la mise en place de synergies.

Une interpellation a été émise pour inviter les parties prenantes à **faire preuve d'humilité** et de regarder cette coopération comme une **mission d'intérêt général**. Il a été cité une expérience menée avec un auditeur général du Bénin, destinée à conduire des actions pour traiter le problème de la fraude dans les entreprises publiques. Il a été également évoqué la possibilité d'envisager des audits externes a priori (et pas seulement a posteriori) pour favoriser la prévention. Enfin, il a été jugé utile d'envisager la mise en place de procédures dans les entreprises publiques et des systèmes financiers éprouvés.

**En conclusion**, les intervenants ont apporté les commentaires suivants :

- Il a été rappelé l'**existence de multiples opportunités et de création de synergies** dans le cadre de coopérations entre secteurs public et privé,
- L'intervention de la profession répond à un besoin et il a été démontré la **valeur de sa contribution**,
- Il a cependant été rappelé le principe de **souveraineté des Etats**, et il a été porté recommandation d'agir en considération du contexte juridique.

### **2.1.2. Construire un partenariat entre le secteur public et la profession comptable pour répondre à l'appel à l'action (cont.)**

**Alta PRINSLOO** Directeur exécutif et chef des opérations - Fédération Internationale des Experts-comptables (IFAC) – Présidente de séance

Après quelques mots d'introduction portant sur les perspectives du futur, elle a insisté sur la force d'une seule profession unie.

**Gyslaine LECLERC** – Vérificatrice générale du Québec (Canada)

Son intervention a présenté la situation vécue au Canada en matière d'audit des finances et vérification des états financiers avec les réformes successives menées ; elle a insisté sur le **temps nécessaire** pour procéder à une telle évolution, qui ne peut être parfaite qu'après **plusieurs vagues de changements** et le passage par des phases pas toujours satisfaisantes au regard des opinions émises.

Il a été mis en évidence la **progressivité du processus** tant quant aux techniques mises en œuvre qu'au regard du champ d'intervention.

**Vickson NCUBE** – Directeur général- Fédération panafricaine des Experts comptables (PAFA)

Il a abordé successivement plusieurs questions telles que :

- L'existence d'un consensus sur le fait que la réforme de la gestion des finances publiques est importante et que les Gouvernements sont les principaux opérateurs économiques dans la plupart des économies africaines,
- La PAFA a intégré la question de la gestion des finances publiques dans sa stratégie et, pour faire avancer le sujet, il a été envisagé la mise en place de **partenariats** (travail avec toutes les parties prenantes et travail d'équipe) et un focus sur les résultats,
- Les organisations régionales ont intérêt à trouver des **synergies entre toutes les parties prenantes** pour soutenir les réformes de la gestion des finances publiques,

L'importance du **rôle des bailleurs** de fonds a été relevée.

**Terence NOMBEMBE – Directeur général - South African Institute of Chartered Accountants (SAICA)**

Sur la base de son expérience en qualité d'auditeur général, travaillant avec les organisations professionnelles comptables afin de professionnaliser le secteur public, il a exposé sa vision pour la mise en œuvre des réformes.

Il a rappelé, qu'au début, des comptables et experts comptables associés avaient été appelés pour seconder l'auditeur général. Au départ il s'agissait de moins de 15 professionnels, maintenant il y en a plus de 500 (15 ans après).

L'un des points phares est notamment la **formation** qui a commencé avec le bureau de l'auditeur général et qui s'est étendue à l'ensemble de l'administration.

Il a indiqué que le défi est d'**attirer les experts comptables pour travailler dans le secteur public**.

La professionnalisation du secteur public a été montrée comme importante, mais elle doit se diffuser à tous les niveaux de l'économie y compris vers les petites entreprises.

Il a précisé que son Institut est ouvert aux secteurs public et privé.

**Jamil AMPOMAH –Directeur, Région Afrique – Association of Chartered Certified Accountants (ACCA)**

Il a introduit son propos en rappelant que la mission de l'expert-comptable est essentielle dans l'infrastructure de toute économie. Le professionnel travaillant dans le secteur public a besoin de se focaliser sur les questions propres aux besoins du secteur public.

L'ACCA a créé une formation sur les IPSASs et procède à des recherches pour obtenir une meilleure compréhension des **besoins du secteur**. Le rôle de la profession comptable est essentiel dans les réformes de la gestion des finances publiques. Il est important de s'appuyer sur les comptables pour réaliser ces réformes, mais le secteur public doit avoir en son sein suffisamment d'individus avec les **compétences nécessaires**.

Les études menées en matière de gestion des finances publiques montrent que les principaux utilisateurs de l'information financière n'ont pas la capacité technique de la comprendre et de l'interpréter et qu'il y a là un véritable enjeu.

**Questions et commentaires émis dans la salle**

Une représentante du Mali a noté qu'il était important de **prendre en compte ce que veulent les Etats** et d'être à l'écoute **des besoins exprimés** et des appuis qu'ils sollicitent. Il a été relevé que les problèmes portent sur les directives et leur mise en œuvre.

La question a été soulevée de l'opportunité pour la profession comptable de fournir cet accompagnement. Il a été noté que la mise en place d'un cadre de dialogue entre les organismes professionnels comptables et les Etats était importante. Le besoin d'établir une **relation de confiance** et d'écarter les préjugés a été rappelé.

Tous ces travaux requièrent des étapes pour la mise en place de ces procédures de collaboration (par exemple : commissaires aux comptes nommés pour le contrôle des EPA).

Un représentant du Sénégal a porté des commentaires sur la question de la confiance mutuelle à se porter et est revenu sur les multiples entrées possibles pour des coopérations, rappelant que la communication est importante et indiquant que les experts comptables ont besoin d'ouverture : ils peuvent travailler au service de la justification des résultats et non plus simplement pour la diffusion d'informations financières. C'est l'approche dans les procédures de travail qu'il faut réviser notamment par la **bonne compréhension des objectifs**.

Un représentant du Togo a présenté l'exemple, dans leur juridiction, des réformes requérant la création de la Cour des comptes et la nomination d'un commissaire aux comptes pour le contrôle des EPA. L'ONECCA a été impliqué dans la formation des contrôleurs et les Bailleurs de fonds ont aidé lors de la formation des membres de la Cour des comptes.

Un représentant du Gabon a abondé au sens de l'entrée en relation avec humilité. Après avoir rappelé que la notion de système d'information est largement vulgarisée dans le secteur privé, il a précisé que dans le secteur public, il existe de **multiples systèmes**.

Il a été suggéré qu'avant d'entamer une collaboration, il est souhaitable d'amorcer l'accompagnement au niveau des Etats ; une mise à niveau est nécessaire de part et d'autre, la **spécificité du secteur public** requérant une formation réciproque. Ainsi, la dynamique de transparence dans les Etats doit conduire à **former les comptables du secteur public et du secteur privé**.

Un représentant du Sénégal a indiqué que le périmètre des réformes est clairement défini et donc que l'accompagnement peut se faire de manière ciblée. Il a été rappelé que, dans le contexte francophone, les comptables publics ont un statut différent et qu'il est donc besoin de **créer un espace d'échange**.

Cette Conférence est organisée sous le signe de l'humilité et le principal objectif est de **créer un dialogue** pour écouter et voir comment la profession comptable peut assister les Etats au service de la transparence.

Il a été évoqué l'expérience de l'Afrique du Sud qui a défini un cadre et des normes ; l'un des grands sujets a été d'identifier les **ressources nécessaires pour la mise en œuvre des réformes** et à partir de là, quel recours il devait être fait à la profession comptable.

**En conclusion**, il a été rappelé que les experts comptables sont également des citoyens et c'est aussi à ce titre qu'ils sont intéressés à établir une collaboration.

## **Session 2.2 Mobilisation des citoyens et des partenaires au développement**

*Partage d'expériences et discussions du panel et des participants sur le rôle des partenaires du développement et des citoyens dans l'amélioration de la gestion des finances publiques et les actions partenaires du développement pour améliorer l'information financière et l'audit*

### **Dr Babacar SARR – Chargé de Programme - Open Budget – Président de séance**

Il a introduit le thème de la session en citant deux initiatives de sa structure :

- “Open Government partnership” qui regroupe 24 pays autour d’arguments comme : la transparence budgétaire, la participation du public à la gouvernance, l’accès à l’information et la connaissance du patrimoine
- “GIFT”

### **Jules NGUEBOU – Expert Gouvernance et Société Civile - Actions Solidaires de Soutien aux Organisations et d’Appui aux Libertés (ASSOAL - Cameroun)**

Il a commencé sa présentation en rappelant les défis prioritaires en matière de gestion des finances publiques liés à la **méconnaissance** et la **méfiance** à l’égard des processus politiques, la transposition des idées, la centralisation des réformes et le risque d’instrumentalisation.

Il a insisté que le fait de ne pas limiter la société civile aux organisations basées dans les capitales mais plus largement à toutes les organisations réunissant différents citoyens. En la matière, il a cité l’importance de la **volonté politique et de l’éducation civique** et citoyenne et a illustré ses propos en citant plusieurs initiatives.

Ce sont ainsi une diversité de fonctions qui ont pu être montrées : médiation sociale, mobilisation, dynamisation des institutions, partenariats, budget participatif.

### **Jean AWINJA WAMEYO – Chef de Division des Services Fiduciaires à la Banque Africaine de Développement (BAD)**

Elle a présenté la stratégie (sur 10 ans) et les initiatives de la BAD pour soutenir les réformes de la gestion des finances publiques, insistant sur l’attachement à une **croissance économique inclusive et durable**.

Trois priorités ont été mises en avant : **Etats fragiles, agriculture et sécurité alimentaire, genre**.

La gestion des finances publiques a été présentée comme une **question transversale** pour mettre en œuvre des actions qui permettront d’atteindre les objectifs définis par la stratégie.

L’action se traduit par la mise en place d’initiatives régionales et de dialogues pour traiter les questions relatives aux rapports financiers et à l’audit. L’action se traduit au niveau national par des thématiques telles que le soutien aux institutions, aux organismes professionnels comptables et SAI, le soutien au budget pour des opérations en lien avec la stratégie.

Il a été mis en évidence le besoin de **soutenir la profession comptable**, essentielle pour accompagner la mise en œuvre.

**Jim WRIGHT –Vice President - International Consortium on Governmental Financial Management (ICGFM)**

Il s'est intéressé aux acteurs intervenant dans le secteur public à **tous les niveaux de responsabilité**, identifiant plusieurs catégories de membres : des individus, des organisations, des institutions internationales

Son institution organisant deux conférences par an qui sont des opportunités pour échanger.

**Questions et commentaires émis dans la salle**

Il a cité l'exemple de la RDC avec une expérience de coordination, le rôle de la société civile, traduisant l'intervention d'un groupe thématique pour un cadrage macroéconomique. Il a ainsi été créé un groupe pour traiter les questions de finances publiques, un groupe dédié à la question des réformes de la gestion des finances publiques avec des réunions trimestrielles. Il s'agissait de limiter le gaspillage.

Il a été fait un retour sur le projet « Open Budget » avec une initiative ayant permis de promouvoir la transparence, avec un focus sur le cadre réglementaire.

Il a été relevé que le rapport d'audit est la base de référence de la qualité de l'information financière mais la publication en est retardée dans un grand nombre de pays.

**En conclusion**, il a été souligné la **demande de la redevabilité** de la société civile et indiqué que les ordres de professionnels comptables peuvent **aider à mieux comprendre les rapports** de la Cour des comptes.

---

## Session de clôture

*Une opportunité pour explorer des initiatives qui pourraient contribuer davantage à l'amélioration de la gestion des finances publiques, en particulier, de l'information et de l'audit, sur la base des discussions de la journée, suivi du message de conclusion*

### **Asmaa RESMOUKI – Présidente de la Fédération panafricaine des Experts comptables (PAFA)**

Elle a offert la possibilité aux participants dans la salle de s'exprimer sur les différentes questions soulevées au cours des deux journées

Un représentant du Gabon est revenu sur l'effectif d'experts comptables, rappelant que c'est l'un des défis mis en évidence au terme des discussions, constatant qu'il est formé de nombreux étudiants mais dont le niveau de formation n'est pas toujours de très bonne qualité.

Il a également été relevé le niveau parfois insuffisant du corps professoral et les institutions internationales ont été interpellées pour **soutenir la formation des professionnels**.

Il a été indiqué que la mise en place de partenariats va prendre du temps et que cela doit intervenir dans un cadre de **concertation au niveau de la profession comptable** où les problématiques peuvent être envisagées sur des bases plus sereines.

Il a été repris l'exemple de coopération entre la Cour des comptes du Sénégal et l'ONECCA, la Loi acceptant le recours à l'expertise pour accomplir la mission (la Cour signant le rapport) ; il a été rappelé en complément qu'il n'y a pas de dispositif législatif pour répondre spécifiquement aux besoins de la Cour des comptes, cette collaboration résulte d'initiatives conduites par l'ONECCA.

Il a été rappelé l'**exigence de transparence** de plus en plus importante qui rend légitime le rôle de la profession comptable pour accompagner les actions à mener dans le secteur public.

Et notamment, il a été précisé qu'il peut être envisagé des **partenariats à plusieurs niveaux** après avoir réalisé un inventaire des besoins du secteur public.

Un représentant de la RDC est revenu sur l'**absence de cadre réglementaire** au niveau de l'OHADA pour traiter la situation de la profession comptable dans le secteur public.

Il a été renouvelé le constat du **besoin de plus de professionnels** et de l'exigence d'une plus grande qualité de l'éducation dans l'espace francophone.

Il a été mis en évidence la **longueur des processus de réforme** (et de financement des réformes)

**En conclusion**, la **question des ressources humaine** est apparue majeure au cœur de ce débat, la réforme de la gestion des finances publiques doit s'accompagner d'une réforme des ressources humaines dans les administrations.

Il est attendu de ce genre de Conférence des pistes quant à l'action à mener pour faciliter la mise en œuvre des Directives.

La Présidente de la PAFA a clôturé la séance de discussions dans la salle en rappelant que la question des effectifs est au cœur de la préoccupation de la FIDEF et de la PAFA.

Elle a demandé ensuite aux représentants des organisations partenaires de délivrer un bref message de conclusion.

**Renaud SELIGMANN – Manager département gouvernance, région Afrique – Banque Mondiale**

Il a mis en avant trois mots : **Collaboration / Comptable / Concrétisation**, rappelant que les compétences sont fondamentales, mais que les modes de formation et de reconnaissance diffèrent ; l'un des objectifs est de mener une réflexion sur la formation des professionnels.

Le dialogue doit s'engager et la Banque mondiale est là pour le soutenir dans chacun des pays

**Abdallah BOUREIMA– Commissaire en charge des Politiques Économiques et de la Fiscalité Intérieure, Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)**

Il a conclu en rappelant que les Cours des comptes des pays de l'UEMOA sont jeunes mais qu'il y a la volonté de les doter de capacités en collaboration avec les instances régionales

**Paul TASONG – Commissaire chargé des politiques économique, monétaire et financière de la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC)**

Il a indiqué que des **processus participatifs** peuvent se mettre en place si l'ensemble de la société civile s'engage dans la démarche de prise de décision, le mouvement doit être inclusif et doit intégrer le secteur privé.

**Jean AWINJA WAMEYO – Chef de Division des Services Fiduciaires - Banque Africaine de Développement (BAD)**

Elle est revenue sur l'appui aux systèmes pays en rappelant que les acteurs doivent pouvoir offrir des garanties ; cela passe par la **poursuite des réformes**.

**Alta PRINSLOO – Directeur exécutif et chef des opérations - Fédération Internationale des Experts-comptables (IFAC)**

Elle a invité à prendre en compte l'impact des réformes et la nécessité de la mise en place de procédures de gestion du changement et a cité l'exemple des réformes de l'ONU.

Elle a enfin rappelé qu'il faut avoir conscience qu'il s'agit de **procédures longues** dont l'une des premières étapes est la formation et l'éducation.

**Mamour FALL – Président de l'Ordre National des Experts Comptables et Comptables Agréés du Sénégal (ONECCA Sénégal) et de la Fédération Internationale Des Experts comptables Francophones (FIDEF)**

Il a exprimé ses remerciements au nom des partenaires à tous les participants pour leur présence, leur implication et la qualité des échanges. Il a souhaité à tous un bon retour dans leurs pays respectifs.